



COVID-19 – Mesures en technique du bâtiment

Les médias regorgent d'informations et de conseils face au coronavirus.

Mais qu'en est-il des mesures en lien avec la technique du bâtiment ?

Les mesures énumérées ci-dessous permettent de restreindre les risques de propagation des virus dans les locaux et les bâtiments. Cette liste est principalement destinée à aider les exploitants et les maîtres de l'ouvrage. Elle doit également servir d'instrument de conseil aux entreprises d'exécution et aux bureaux d'études.

- Aérer régulièrement en ouvrant les fenêtres (aussi dans les bâtiments ventilés mécaniquement).
- Garantir l'apport d'air neuf dans les appareils de ventilation avec recyclage d'air.
- Maximiser la part d'air neuf dans les locaux ventilés mécaniquement.
- Enclencher la ventilation au régime standard 2 heures au moins avant la période d'utilisation du bâtiment et passer à un régime inférieur 2 heures après la fin de la période.
- Ne pas modifier les valeurs de consigne concernant le chauffage, le refroidissement et l'humidification.
- Changer les filtres et nettoyer les canaux selon le plan d'entretien et les mesures de protection actuellement prescrites.
- Vérifier les installations de ventilation afin d'éviter des fuites (particulièrement les composants de récupération de chaleur).
- Faire fonctionner l'évacuation d'air dans les WC de la même manière que l'installation de ventilation principale.
- Demander aux utilisateurs du bâtiment de tirer la chasse le couvercle fermé.
- Nettoyer les canalisations selon le plan d'entretien et les mesures de protection actuellement prescrites.

N'hésitez pas à nous contacter
en cas de questions !

*Nous, les
techniciens du
bâtiment sommes
à votre service et
vous garantissons
un climat sain.*